

**Séance du 2 décembre 2025 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
 dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation
25/11/2025

Date de publication
09/12/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Membre excusé : D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Décision du bureau n°2025-012

Objet : Demande de subvention - Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention de 2 500 euros introduite le 14 novembre 2025 par la Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort auprès de la Communauté de communes des Vosges du sud, pour l'organisation du carrefour des métiers « Agora jobs » édition 2026,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention pour l'organisation du carrefour des métiers « Agora jobs » édition 2026.

Etueffont, le 03 décembre 2025

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Eric PARROT

